

# Quelles leçons tirer des événements du 19 et du 20 septembre 2016 en République Démocratique du Congo ?

*« Si seulement les hommes pouvaient apprendre de l'histoire ; quelles leçons celle-ci nous enseignerait ! Mais passion et parti nous aveuglent, et la lumière que nous donne l'expérience est une lanterne de poupe qui n'éclaire que les vagues derrière nous » Samuel Coleridge.*

## Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) plonge dans une crise grave et dont l'intensité risque de s'amplifier alors que nous sommes au-delà du dernier mandat du président de la République. Cette crise qui est avant tout politique a pris, depuis les manifestations populaires du 19 et du 20 septembre 2016, une tournure très inquiétante. Elle requiert aujourd'hui une analyse politologique en vue de mieux la situer, de mieux la comprendre et de mieux l'expliquer pour pouvoir mieux la résoudre. Ceci nous amène ainsi à l'élucidation du contexte du déroulement de la marche susmentionnée, à la détermination de ses facteurs causals et à l'esquisse des pistes de solution.

## **1. Contexte du déroulement de la marche de l'opposition**

Une frange importante de l'Opposition a appelé la population congolaise à une marche pacifique le lundi 19 septembre 2016 pour exiger à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) de convoquer, conformément à la Constitution, l'élection présidentielle.

Il est vrai qu'en optant pour cette action populaire, l'opposition savait pertinemment bien que ledit scrutin ne serait jamais convoqué puisque la CENI n'était pas encore prête et ne le serait d'ailleurs pas, tant que le fichier électoral n'est pas encore totalement constitué (théoriquement, il lui faut encore dix mois au moins pour l'achever); et, bien évidemment, tant que le gouvernement central ne mettrait pas à sa disposition les moyens financiers requis et en temps requis<sup>29</sup>.

C'est pour dire que cette marche, dont l'autorité urbaine de Kinshasa était dûment informée, avait comme finalité de faire entendre la voix de l'opposition politique qui ne participait pas au dialogue de la Cité de l'Union Africaine (CUA), mené sous la médiation d'Edem Kodjo, le facilitateur togolais désigné par Madame Zuma, la présidente de la Commission de l'Union Africaine.

Contrairement aux manifestations antérieures organisées par l'opposition à Kinshasa, celle-ci était toute particulière en termes de mobilisation. A notre avis, trois facteurs peuvent justifier le succès rencontré par cette très grande mobilisation.

Le premier. Toutes les stations de radio et de télévision, surtout la RTNC, la chaîne publique, et celles qui sont pro pouvoir ont continuellement relayé, certainement sans s'en rendre compte, et ce, durant 72 heures, l'information de ladite marche en couvrant

---

<sup>29</sup> La CENI, en date du 18 septembre 2016, a saisi la cour constitutionnelle pour lui signifier de son incapacité d'organiser l'élection présidentielle. Le processus, d'après la CENI, a connu de nombreuses difficultés, dont la principale est financière. Le gouvernement de la République n'a pas mis à sa disposition les moyens requis. Mais aussi, la CENI n'a pas fourni d'efforts particuliers pour obtenir du gouvernement les fonds nécessaires. Ce qui laisse croire à un jeu saugrenu bien entretenu.

médiatiquement la visite effectuée par le gouverneur de Kinshasa au siège du parti politique FONUS, pour convenir de l'itinéraire à suivre. C'est pour dire que la mobilisation générale, tant à Kinshasa que dans les différentes provinces du pays, a été rendue possible grâce notamment aux moyens de communication officiels et apparentés, aujourd'hui quasiment contrôlés par le pouvoir.

Le deuxième facteur. Les jeunes, en particulier, et l'opinion publique, en général, ont gardé à l'esprit la discipline dont a fait preuve la Police Nationale Congolaise lors du retour du président de l'UDPS de Bruxelles, après deux ans d'absence. Malgré de nombreuses provocations dont elle était l'objet, la Police a encadré les manifestants sans heurts majeurs. En outre, la Police a observé pratiquement la même attitude lors du meeting de l'Opposition, organisé quatre jours après le retour triomphal de leur leader politique, au terrain du boulevard triomphal. Fort de cette expérience, les manifestants n'ont pas hésité de répondre à l'appel de l'opposition, tout en croyant que les choses se dérouleraient normalement comme par le passé.

Le troisième et dernier facteur. L'aura et le charisme du président de l'UDPS. En fait, les manifestants ont voulu, à travers la marche pacifique, témoigner leur attachement aux idéaux et à la lutte politique de leur leader et de ses alliés. C'était l'occasion pour eux d'exprimer leur ras-le-bol face au dialogue qui se déroulait sans les leaders du Rassemblement de l'opposition, une super plate-forme de l'opposition que dirige le président de l'UDPS. Et, sans nul doute, c'était aussi l'occasion pour eux de réclamer ou tout au moins d'exiger, l'alternance pacifique au sommet de l'Etat, laquelle, à leur entendement, devient de plus en plus hypothétique.

Ainsi, dès 6 heures du matin, les manifestants, sous la houlette des mobilisateurs-encadreurs, rejoignaient déjà les lieux de regroupement convenus entre eux, notamment le terrain Sainte Thérèse dans la Commune de N'djili, le terrain Elimo Santu et l'espace 6 pailotes dans la Commune de Lemba, le Rond-point UPN dans la Commune de Ngaliema, le Rond-point Ngaba dans la Commune de Ngaba, le Rond-point Kapela dans la Commune de

Kalamu, les différents sièges des parlements debout et les environs des sites universitaires. Ce qui veut dire qu'il y avait plusieurs lieux où la mobilisation était faite.

Dans leur logique, c'est de ces différents lieux de regroupement qu'ils devaient, en cohorte, rejoindre la place Lumumba à Limete, d'où devait partir la marche à 10 heures. C'est ainsi que les manifestations de l'opposition ont toujours été organisées à Kinshasa. Les leaders de l'opposition, quant à eux, à partir de 8 heures, s'étaient déjà rassemblés au siège du parti politique FONUS, pour des dispositions opérationnelles.

De son côté, le gouvernement avait mis en place les dispositifs sécuritaires nécessaires pour bien encadrer les manifestants et aussi, pour contrer tout dérapage. Il s'agissait là, comme de coutume, des éléments apparents et non-apparents, avec les moyens matériels qui s'imposent, pour les renseignements, le maintien et/ou le rétablissement de l'ordre. C'est ainsi d'ailleurs que les choses se passent dans tous les pays.

Il nous revient de constater que les jeunes, dans différents lieux de regroupement, avec calicots et pancartes bien arborés, scandaient des cris et reprenaient en chœur des chansons très hostiles au président de la République. C'est le cas de la chanson aujourd'hui en vogue, à savoir « kabila, oyebela, mandat esili... eloko nini esilaka te ?<sup>30</sup> » Au même moment, certains manifestants se dirigeaient déjà, à pied, sur motos et à bord des bus, vers le lieu de rassemblement, au rythme des chants provocateurs et mobilisateurs à la fois.

Deux hypothèses me paraissent plausibles pour expliquer la suite des événements.

La première. Il est possible que le gouvernement ait recouru à la théorie du chaos. Il aurait alors décidé d'avance de piéger l'opposition et de lui faire porter la responsabilité de tout ce qui pouvait advenir. C'est-à-dire, insérer des taupes parmi les

---

<sup>30</sup> Kabila, prends tes dispositions car tu es à la fin de ton dernier mandat... Qu'est-ce qui est interminable dans la vie ?

manifestants pour créer des troubles et une situation d'impasse sécuritaire, de manière à amener l'autorité à réagir copieusement. Le pouvoir allait en profiter pour donner une bonne leçon aux organisateurs et aux manifestants ; ce qui leur extirperait tout goût de reprendre la rue. Mais aussi, pour prendre une mesure conservatoire de suspension (une interdiction voilée), durant une période donnée, de toutes les manifestations politiques. Ce qui permettrait au gouvernement de traverser, en paix relative seulement, la période censée être agitée de la fin du mandat du président de la République.

La seconde hypothèse. Il est fort possible que les différents services aient renseigné leur hiérarchie respective sur deux choses. La première chose est l'engouement spectaculaire des manifestants dans les différents lieux de regroupement. La seconde chose concerne les refrains provocateurs ressassés à l'endroit du Chef de l'Etat. Ladite hiérarchie aurait peut-être paniqué et cru à un soulèvement populaire comme ce fut le cas au Burkina Faso, surtout que le Chef de l'Etat était absent du pays. C'est peut-être en fonction de ces renseignements (objectifs ou subjectifs ?) que l'ordre a probablement été donné de disperser les manifestants. Les moyens conventionnels ont été remplacés par des moyens asymétriques : l'armée et la police furent déployées, les tirs à balles réelles devinrent une réalité, les manifestants étaient pourchassés même dans des recoins des avenues, les journalistes étaient empêchés de couvrir les événements,... Kinshasa était devenu un théâtre des violents affrontements entre la population et les forces de l'ordre.

Une parenthèse peut, à ce niveau, être ouverte pour relever que la situation n'était pas confuse qu'à Kinshasa, la capitale. Les chefs-lieux des provinces et les principales villes du pays étaient aussi en effervescence. C'est le cas, notamment, de Bandundu, Beni, Boma, Bukavu, Butembo, Goma, Kananga, Kisangani, Kolwezi, Lubumbashi, Matadi, Mbandaka et Mbuji-Mayi. C'est seulement là où elles n'étaient pas interdites que les manifestations se déroulèrent sans heurts.

En termes clairs, c'est la nation toute entière qui s'était levé pour dire un non inéluctable à une prolongation tacite du mandat du chef de l'Etat et par ricochet à un niveau mandat.

Le bilan à ce jour, pour l'ensemble du pays, a fait état de 382 personnes arrêtées, 126 blessés et une trentaine des morts, selon la MONUSCO<sup>31</sup>. L'opposition<sup>32</sup> avance, pour sa part, un bilan plus lourd d'une centaine des morts, de 250 blessés et de plusieurs cas d'arrestations, alors que le gouvernement<sup>33</sup> parle de 27 morts, 75 blessés et 180 personnes arrêtées. S'agissant des dégâts matériels, toutes les parties admettent qu'ils sont importants (destruction des biens privés et publics : sièges des partis politiques, boutiques, écoles, universités, stations-services, banques, sous-commissariats de police, caméras de surveillance,...).

Généralement, une manifestation publique qui se solde par des dérapages des forces de sécurité, d'importants dégâts matériels et surtout mort d'hommes nécessite indiscutablement une enquête indépendante pour établir les responsabilités et sanctionner les coupables. Il faut constater que cette question a été soigneusement évitée pour des raisons que l'on peut facilement deviner. En effet, ce sont ceux qui avaient plus peur que la vérité éclate au grand jour qui s'arrangèrent pour exclure une mission d'enquête. La justice s'est révélée, une fois de plus, faible et aux ordres à cause de son incapacité de faire éclater la vérité sur ces événements. De toutes les façons, l'expérience a montré que les missions d'enquêtes initiées en RDC ne sont là que pour le besoin de la forme. Leurs conclusions sont rarement présentées et les responsabilités ne sont souvent pas établies. C'est ainsi que beaucoup d'acteurs politiques, de la majorité et de l'opposition, ont tendance à renouveler des actes criminels puisqu'ils sont presque assurés de l'impunité.

Pour revenir à Kinshasa, il y a lieu de chercher à savoir, naturellement, quelle autorité politique a en dernier ressort pris la délicate décision d'annuler illico presto ladite manifestation. Avait-

---

<sup>31</sup> Lire à cet effet le rapport du Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme

<sup>32</sup> Communiqué du président de FONUS sur Top Congo FM.

<sup>33</sup> Cfr le communiqué du porte-parole de la PNC plusieurs fois diffusé à la RTNC.

elle mesuré préalablement les incidences d'une telle décision prise peut-être à la va-vite sur le plan de la sécurité publique ou du respect des droits humains ? Par ailleurs, d'autres zones d'ombres demeurent autour de cette opération menée conjointement par la police et par l'armée. La procédure de la réquisition de l'armée était-elle régulière ? Et, comme question majeure, « avait-on appelé les organisateurs pour leur signifier l'annulation de la marche avant de procéder à la dispersion des manifestants » ?

Voyant qu'ils faisaient l'objet d'une dispersion précoce, violente et inexplicable, les manifestants ont alors affronté la Police sans peut-être se rendre compte des implications directes et indirectes d'une telle démarche. De toutes les façons, que peut-on attendre d'une foule déchaînée, habituée à se regarder en chien de faïence avec les forces de l'ordre, sinon des dérapages pour les uns et l'usage disproportionné de la force par les autres ? Il s'en est effectivement suivi des dérapages et des dommages dont certains sont irréparables et qu'on ne peut que déplorer sinon condamner.

Une simple extension réflexive nous permet de comprendre, au regard de ce qui précède, que la marche de l'opposition a été annulée avant même qu'elle n'ait effectivement commencé, et ce, à la suite d'une « décision politique » prise sur base des renseignements des services spécialisés déployés sur terrain ou par préméditation. Ceci peut se confirmer dans la mesure où le porte-parole du gouvernement, réagissant sur la chaîne *Top Congo FM* a déclaré : « il a été décidé d'annuler cette marche puisque les organisateurs ont abusé de la bonne foi de l'autorité urbaine ... et n'ont pas respecté l'itinéraire convenu... » Dans la même lancée, cette fois-ci, c'est au vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, tout de noir vêtu, de recourir au mot « insurrection » pour qualifier la marche de l'opposition, au sortir d'une réunion de sécurité extraordinaire qu'il présida l'après-midi de ce jour-là en son cabinet. Or, comme c'est connu de tous, une insurrection est mâtée dans des conditions exceptionnelles... D'où le recours à l'armée et aux « moyens conventionnels » pour faire face à une « insurrection » populaire. Populaire !?

De même, peut-on vraiment parler d'insurrection lorsqu'une population est dans la rue ? Une foule immense, sans arme et qui scande seulement des cris hostiles au pouvoir en place peut-elle être chargée de mener une insurrection ? La destruction des biens publics et privés (du reste condamnable) constitue-t-elle la principale caractéristique de l'insurrection ?

S'il faut se tourner du côté des casses, il est vrai que les dégâts matériels étaient très importants. Mais qui en sont réellement les auteurs ? Puisqu'il est très facile de faire porter la responsabilité aux manifestants. Aussi une enquête indépendante pourrait-elle faire tomber des voiles ! Sera-t-elle un jour initiée ?

En effet, sans pour autant exclure la piste des « manifestants véreux » ou « des taupes », il y a cependant deux catégories d'acteurs qui se sont spécialisés dans l'art de rackets et des destructions méchantes à Kinshasa : les très nombreux gangsters kinois, appelés « kuluna » et les « policiers véreux ».

Kinshasa étant une ville où la criminalité en bande organisée bat son plein, il est possible que les gangsters avec leurs suppôts policiers, puisqu'il y a des études qui confirment une certaine complicité entre les deux catégories d'acteurs sociaux dans des moments particuliers<sup>34</sup>, aient profité de la situation du chaos pour vandaliser des biens publics et privés. Surtout lorsqu'il s'agit des banques, des stations-services, des boutiques, lieux supposés recueillir des biens et services convoités. Aussi, s'ils le font si souvent en temps normal, l'on se demande bien comment ces malfrats ne capitaliseraient-ils pas ces moments en temps de désordre ?

Néanmoins, la destruction des sièges des partis politiques de la majorité présidentielle est une décision préméditée qui relève des manifestants extrémistes des partis de l'opposition. Il s'agit de personnes qui n'acceptent pas et qui ne respectent pas le point de vue des autres. Ceci est un problème excessivement grave qui

---

<sup>34</sup> EUPOL-RDC (2013), *Etude sur le phénomène kuluna dans la commune de Kinshasa*, Eupol, Kinshasa.



traduit clairement un déficit de culture démocratique en RDC. C'est la raison pour laquelle il faut non seulement condamner, dénoncer et décourager ces pratiques antidémocratiques, mais aussi faire concourir les efforts des organisations étatiques et non-étatiques pour amener les Congolais à se tolérer ou s'accepter mutuellement en dépit de leurs divergences de vues.

C'est bien dommage que la majorité présidentielle soit tombée, elle aussi, dans le piège de l'intolérance et de la vengeance amblyope. Sa décision, bien annoncée à la télévision de répliquer, ne s'est pas fait attendre. C'est dans la nuit du 20 septembre 2016 qu'elle a pu opérer, en incendiant à son tour les sièges de quelques partis d'opposition. C'est cette décision qui est à la base des événements de la journée du 20 septembre.

## **2. La source de la crise ayant conduit à la marche**

La crise actuelle n'a qu'une et une seule source. Nous ne le dirons jamais assez. C'est « la non-tenu de l'élection présidentielle dans le délai constitutionnel ». Cette déficience peut s'expliquer principalement par les calculs politiques, dictés par le souci de conservation du pouvoir. Ce qui n'est pas une mauvaise chose car tout regroupement politique a l'ambition de demeurer au pouvoir le plus longtemps que possible. Mais là où le bât blesse, c'est lorsqu'il y a une volonté manifeste de s'accrocher au pouvoir au mépris des dispositions légales. Et surtout si les stratagèmes auxquels l'on recourt pour y arriver frisent l'amateurisme. Tout le monde alors, sans trop réfléchir, découvre le mode d'emploi.

En effet, il nous semble que tout a commencé par la révision cavalière de la constitution en janvier 2011, réduisant à un seul tour l'élection présidentielle, suivie des élections chaotiques de novembre 2011. En dépit des contestations manifestées, le pouvoir en place usera de ses prérogatives régaliennes pour s'imposer et jouer immédiatement au jeu de prolongation, avec une volonté clairement exprimée de modifier la Constitution qu'il qualifiait de « celle des belligérants ».

C'est le parti ECIDE qui monta le premier au créneau avec la campagne « touche pas à ma Constitution ». Ceci deviendra ensuite le credo d'une frange de l'opposition, réunie désormais en une plate-forme dénommée « Dynamique de l'Opposition ». Cette structure poursuivra son œuvre clairvoyante en exigeant, en 2012, l'enrôlement de 5 millions de nouveaux majeurs, la refonte de la CENI et un dialogue politique pour régler les contentieux électoraux nés des élections chaotiques de 2011.

La réaction de la majorité présidentielle, qui savourait pleinement sa « victoire » électorale, ne se fit pas attendre. Elle rejeta toutes ces demandes en bloc et cria aussitôt aux procès d'intentions. Elle estima alors qu'il n'y avait pas de crise politique. La majorité avait même rejeté toute idée de révision du fichier électoral. Jusqu'en mai 2015, elle encouragea et influença la CENI à organiser les élections locales et provinciales avec l'ancien fichier, tant décrié.

C'est justement cet encouragement et cette influence qui pose problème. Aussi curieux que celui puisse paraître, la CENI n'a apparemment de points de vue que ceux de la Majorité. De mémoire, jamais la CENI et la majorité n'ont été en désaccord sur un seul point. Et la CENI n'a des défenseurs que les membres de la Majorité. Ce drôle de soutien frise une certaine complicité. C'est ainsi que l'opposition, qui est souvent en désaccord avec l'approche de la CENI, la qualifie d'appendice de la Majorité.

Il faut vite rappeler que la CENI est une institution d'appui à la démocratie, composée des membres de la majorité, de l'opposition et de la société civile. Présidée par un représentant de la société civile, elle a pour vocation d'arbitre du jeu électoral. Ce qui implique sa neutralité, son impartialité, la cohérence dans ses décisions et une certaine fermeté vis-à-vis des acteurs politiques, toute tendance confondue. Des attitudes positives d'indépendance, signe d'une forte personnalité devant amener les acteurs politiques à se soumettre à ses décisions tout simplement. Notons que la formule des commissions électorales indépendantes en lieu et place des ministères de l'intérieur a été préférée, non seulement en RDC mais dans la plupart des pays africains, à cause de nombreux abus

du pouvoir, qui s'octroyait à volonté les victoires électorales et édictait des règles qui défavorisaient ses adversaires politiques. Ce qu'on craignait hier avec le ministère de l'intérieur est pratiquement ce qu'on vit aujourd'hui avec les commissions électorales dites indépendantes. L'expérience vient de montrer que ces différentes commissions ne sont indépendantes que de nom. C'est toujours le pouvoir qui y impose à souhait toute sa volonté. Ce qui explique pleinement, d'une part des désaccords permanents entre cette commission et l'opposition, et d'autre part, un soutien sans faille du pouvoir à tout ce que fait la Commission électorale. Il devient par conséquent nécessaire de revoir cette formule des commissions électorales indépendantes en Afrique qui ont suffisamment démontré leur limite pour espérer des élections justes, transparentes et démocratiques. Nous publierons, dans une autre étude, nos propositions quant à ce.

Revenons à la chronologie des faits pour souligner que la majorité devrait faire face, dès le mois de mai 2012, à une rébellion du M23 qui menaçait sérieusement la sécurité dans l'est du pays et qui put s'emparer même de la ville de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu.

La paix sera restaurée, grâce notamment à l'intervention musclée de la communauté internationale, qui demanda par ailleurs au pouvoir de Kinshasa d'organiser un dialogue pour une cohésion sur le plan interne. N'ayant pas de choix, le pouvoir s'y plia mais entendait, tout de même, tout contrôler. Ce sont les concertations nationales qui seront organisées en lieu et place d'un vrai dialogue politique en 2013. Même ses 500 recommandations, outre la formation d'un gouvernement de cohésion nationale, sont restées lettres mortes. Le seul mérite de ce forum est le débauchage de quelques opposants venus, pour le moins, élargir le cercle de la majorité présidentielle.

Mais entre-temps, le problème resta tout entier. Aucun signal fort ne fut envoyé pour organiser les élections, surtout l'élection présidentielle. La CENI qui est dirigée par un nouveau président, à savoir l'ancien président de la CEI, l'abbé Malu Malu, après

l'éviction de son prédécesseur qui organisa les pires élections de l'histoire du pays, s'obstine à publier le calendrier global. En définitive, c'est après plusieurs pressions, tant au niveau interne qu'externe, qu'elle publia un calendrier qui ne respectait pas le délai constitutionnel, s'agissant de l'élection présidentielle. Et, comme il fallait s'y attendre, ce calendrier fut rejeté par l'opposition, qui continuait de réclamer à partir de ces moments des garanties et des signes de bonne foi, à travers des meetings populaires, des pétitions, des émissions radiodiffusées et télévisées en vue du respect de l'alternance. Des opposants et acteurs de la société civile qui ont développé sans ambiguïté ce discours ont été traqués et arrêtés.

En octobre 2014, le président Burkinabé, Blaise Compaoré, est chassé du pouvoir par les manifestations des mouvements citoyens au moment où il tentait de retoucher, malgré les très fortes contestations internes et même externes, la Constitution de son pays pour s'offrir allègrement un cinquième mandat consécutif. Ces événements vont fort heureusement dissuader le gouvernement congolais et couper net son initiative de révision constitutionnelle, dont le projet était déjà adopté en conseil des ministres et même transmis à l'Assemblée Nationale.

Sans abdiquer, en janvier 2015, le gouvernement trouva un stratagème pour contourner l'élection présidentielle à travers la loi électorale qui était en pleine adoption au parlement. Celle-ci conditionnait la tenue de l'élection présidentielle au recensement général de la population qui devrait prendre au moins quatre ans, à dater de juillet 2015. Ce qui veut dire que l'élection présidentielle ne devrait avoir lieu qu'après 2020. C'est dans ces conditions que l'Office National de l'Identification de la Population (ONIP), un établissement public de circonstance, fut créé et ses animateurs installés avec pompe avec pour mission d'organiser un recensement administratif.

Pour rappel, la RDC est parmi les très rares pays du monde dont les citoyens ne disposent pas de carte d'identité. C'est la carte d'électeur que l'on n'obtient dans des conditions moins rigoureuses

qui fait d'office de carte d'identité provisoire. Quant aux attestations de nationalité, de naissance, de résidence, de bonne vie et mœurs, elles sont délivrées dans une complaisance déconcertante. Ainsi, n'importe qui, dans n'importe quel coin de la République, peut, moyennant d'un peu d'agent, soit cinq dollars américains, acquérir dans l'espace de 48 heures la nationalité congolaise. Curieusement, ce problème dont la gravité dans la gouvernance de la population n'est pas à démontrer ne semble guère préoccuper l'autorité politique. L'ONIP aurait pu régler définitivement ledit problème. Mais sa disparition aussitôt créé et comme du sel dans l'eau ne fait que confirmer la thèse d'une stratégie de prolongation tacite du mandat présidentiel que la rue a démonté à sa manière. Nous sommes-là les 19, 20 et 21 janvier 2015. Il eut fallu enregistrer plus d'une trentaine des morts avant que le Sénat ne s'interposât pour pouvoir sauver la situation en élaguant cette disposition de la loi électorale dûment adoptée par l'Assemblée nationale.

Toutefois, le processus électoral sera quand même lancé en mars 2015. Les partis politiques alignèrent à cet égard leurs candidats pour les élections provinciales. Mais la liste définitive des candidats ne sera jamais publiée jusqu'à ce jour par la CENI en dépit des arrêts de différentes cours d'appel. Tout s'arrêta sans qu'aucune explication plausible ne fût fournie.

Au même moment, les provinces concernées par le découpage territorial tel que prévu dans la constitution seront enfin scindées. Le pays en compte désormais 26. Alors que la CENI s'apprêtait à organiser l'élection des gouverneurs des nouvelles provinces, elle sera butée devant un problème des ressources financières de l'ordre de deux millions de dollars américains. Sans rire, le gouvernement déclara manquer ladite somme. En octobre 2015, en faveur d'un arrêt de la cour constitutionnelle, le gouvernement nomma des commissaires spéciaux et leurs adjoints pour diriger les provinces démembrées. La plupart d'entre eux ont été élus gouverneurs après six mois passés à la tête de leurs provinces respectives. Un jeu facile à comprendre...

Face à cette situation, des voix commencèrent à se lever au sein même de la majorité présidentielle pour demander à son autorité morale de se choisir un dauphin et de créer les conditions d'une alternance pacifique au sommet de l'Etat. Un groupe des présidents des partis adressa deux lettres au président de la République à cet effet. Celui-ci décida de chasser de « sa » plate-forme les sept partis qui lui adressèrent la troisième lettre de rappel. C'est la naissance de la plate-forme G7 qui soutient aujourd'hui la candidature de Moïse Katumbi à la présidence de la République. Ce dernier ayant démissionné quelques mois plus tôt du parti présidentiel et de son poste de gouverneur de la province du Katanga à partir du moment où il ne partageait plus la ligne de conduite de sa famille politique.

Comme l'on s'approchait de la fin du mandat présidentiel et surtout, de plus en plus contesté, le Chef de l'Etat tentera une nouvelle initiative pour espérer conserver l'espace autoritaire au sommet de l'Etat. Il est encouragé, sinon inspiré par ce qui se passe au Congo-Brazzaville où le président Sassou Nguesso, par ruse et camouflage, put tenir un dialogue politique qui lui aura permis de changer la Constitution et de se faire réélire pour un troisième mandat de suite.

C'est ainsi qu'il va initier, à partir du mois de mars 2015, une série des consultations politiques à l'issue desquelles il lança l'idée d'un « dialogue politique ». Cette idée est immédiatement rejetée par l'ensemble de l'opposition et de la société civile.

Mais le pouvoir ne se laissa pas pour autant faire. Durant 17 mois, il entreprend une vaste opération de séduction des acteurs politiques et de la société civile. Beaucoup d'entre eux changèrent quand même d'avis jusqu'à devenir des chantres dudit dialogue politique aux contours flous.

En décembre 2015, une frange de l'opposition, avec l'appui de la Fondation allemande Konrad Adenauer, se retrouva à l'Île de Gorée, au Sénégal, et peaufina des stratégies pour imposer l'alternance au sommet de l'Etat. Des mouvements citoyens, à l'image de ceux qui chassèrent Compaoré du pouvoir au Burkina Fasso, sont même créés.

Mais, aussi curieux que cela paraisse et contre toute attente, l'UDPS mordra aussi à l'hameçon et entama une série de négociations secrètes avec le pouvoir de Kinshasa. Entre-temps, des partis de l'opposition se disloquèrent entre les pro et les anti-dialogues. Tous ceux qui rejetaient le dialogue étaient systématiquement traqués tandis que les modérés furent encouragés et même financés. C'est le cas du gourou de la secte politico-religieuse Bundu Dia Kongo, et président du parti politique Bundu Dia Mayala, aujourd'hui en cavale selon les uns et assassinés selon les autres, après sa soi-disant évasion dans des circonstances peu élucidées de la prison centrale de Kinshasa en mai 2017, qui devint, lui aussi, chantre du dialogue avec pour finalité une transition de trois ans une fois renouvelable<sup>35</sup>. Un facilitateur est désigné par l'Union Africaine, qui sera soutenu par la communauté internationale.

Mais la donne va complètement changer lorsque l'opposition s'est réunie à Genval en Belgique en juillet 2016 pour mettre sur pied une super plate-forme dénommée « Rassemblement des Forces Politiques et Sociales Acquisées au Changement », RASSOP en sigle, dont le conseil des sages est présidé par le président de l'UDPS. Cette plate-forme politique multipliera des préalables pour conditionner sa participation au dialogue : « libération des prisonniers politiques, ouverture des médias de l'opposition, abandon des charges à l'endroit des politiciens incarcérés et exilés,... ».

La majorité refuse de céder et procède à la libération de quelques activistes de la société civile arrêtés lors de la marche de janvier 2015 qui croupissaient depuis lors en prison. C'est dans ces conditions qu'elle fera le forcing pour débiter le 2 septembre un dialogue qu'elle comptait clôturer le 14 septembre 2016.

Comme l'on peut s'en rendre compte, la préoccupation de la majorité était de tout faire pour que le dialogue se tienne et s'achève avant le 19 septembre. Les raisons de ce souci sautent crûment aux

---

<sup>35</sup> Lire à cet effet, KUNA MABA (2016), *Kongo central face à la crise de leadership. Essai sur la lutte politique de Bundu dia Kongo et des pseudos leaders nékongo*, Paris, L'Harmattan.

yeux : que tout se tienne alors que le mandat est en cours. Ceci en vue de permettre, lors du débat, de négocier en position de force, de garder la mainmise sur le processus de transition et d'éviter de traiter sur le même pied d'égalité avec l'opposition.

Les choses cependant ne se passeront pas comme par elle prévues. Malgré le dialogue, la rue a une fois tranché : pas de conciliabules pour rester au pouvoir comme cela fut le cas de 1990 à 2006 !

Ainsi, au lieu d'en vouloir aux manifestants qui n'ont fait que réclamer la tenue de l'élection présidentielle, la majorité ferait mieux de tirer les leçons de ces manifestations généralisées, de revenir en toute humilité sur ses stratégies et de laisser libre cours à l'alternance pacifique au sommet de l'Etat. L'idéal aurait même été une adresse du chef de l'Etat pour calmer les esprits et prendre acte officiellement des revendications populaires. L'absence de ce geste est diversement interprétée. Du mépris à l'endroit des manifestants au silence du sage en passant par la non-saisie du message, les critiques n'ont pas manqué.

Pour rappel, la marche des chrétiens de 1992 pour réclamer l'ouverture de la conférence nationale souveraine et par là la libération du processus démocratique avait occasionné 8 morts. Et depuis 2015, nous en comptons une centaine pour l'alternance pacifique au sommet de l'Etat, venus allonger la liste des martyrs de la démocratie. Ces gens, ne méritent-ils point la moindre reconnaissance de la nation ! Car combien de morts faudrait-il encore pour obtenir l'alternance au sommet de l'Etat ? A titre de simple comparaison, l'on pourra bien retenir que la marche qui a chassé Blaise Compaoré du pouvoir au Burkina Faso a provoqué 33 morts !

Bref, durant les quatre dernières années, le président de la République, en tant que garant du bon fonctionnement des institutions et première personne directement concernée par la pratique d'alternance, n'a pas clairement envoyé des signaux qui pouvaient permettre aux observateurs, avertis ou non, de comprendre qu'il était prêt pour une alternance pacifique, civilisée au terme de ses 15 ans passés à la tête de l'Etat. Peut-être que son



attitude est une stratégie pour avoir l'opposition trop loquasse au tournant, confondre tous ses détracteurs et prouver à la face du monde qu'il préparait dans le silence une passation civilisée du pouvoir. Face à cet argument, certains peuvent rétorquer que son camp a multiplié des stratégies et des manœuvres dilatoires pour repousser le plus loin que possible les élections, ceci, pour lui permettre de rester encore au pouvoir.

Entre-temps, il y a des faits très inquiétants, des signaux négatifs qui desservent le pouvoir, peut-être sans qu'il ne s'en rende compte, et qui lui donne l'image de celui qui veut repousser sans cesse les élections : Il y a par exemple, l'instrumentalisation à outrance des services spécialisés, dont certains de leurs agents sont devenus des redoutables traqueurs de tous ceux qui lèvent la voix pour réclamer l'alternance pacifique. Il y a aussi la pratique de la fouille systématique des téléphones portables des citoyens pour repérer des vidéos mobilisatrices pour l'alternance qui circulent dans des réseaux sociaux. Il y a également la propension de fragiliser à tout prix l'opposition politique, le musèlement de plus en plus dénoncé de la presse, la constitution d'une bande des clients politiques dont des intellectuels, des leaders d'opinion comme les pasteurs, les musiciens, les comédiens, ... qui tiennent des discours qui préparent apparemment l'opinion à consentir à sa propre domination.

Pourtant, des prises de positions claires et simples, mettant en exergue la volonté politique de cette famille politique d'aller aux élections sans son autorité morale épargneraient la majorité présidentielle de la mauvaise image des tripatouilleurs amateurs qui la colle désormais. En plus, des actes concrets, accompagnant stratégiquement ces différentes positions, devraient au finish convaincre l'opinion que la famille politique du président n'entretient pas la crise politique mais lutte pour consolider, malgré les difficultés, la jeune démocratie congolaise.

### **3. Les pistes de solution face à la crise congolaise**

Nous pensons que tous les problèmes politiques qui se posent en RDC ne tournent qu'autour de « l'institution président ». Nous entrons de plain-pied dans une crise de légitimité au sommet de l'Etat. Celle-là même qui a provoqué d'énormes dégâts politiques au pays depuis les années 1960.

Il est vrai que celui qui incarne cette institution a rendu d'énormes services à la nation. En 2001, alors qu'il prenait la direction d'un pays complètement ravagé notamment par la guerre et une crise économique de rare intensité, son action, pas toujours très efficace certes, a tout de même le mérite d'avoir donné une chance à la paix. Même si, en outre, ses deux mandats au sommet de l'Etat n'ont pas permis au pays de connaître son véritable essor, on peut du moins admettre qu'il a permis au pays d'être présent sur la scène internationale. Il compte aussi dans son actif quelques réalisations infrastructurelles. Ne serait-ce que pour cela, il mérite jusqu'ici quelque expression de reconnaissance, de respect et de considération. Evidemment, c'est de son attitude et de ses décisions politiques d'aujourd'hui face à la consolidation de la jeune démocratie du pays que dépendront désormais le respect qu'on devra à sa personne. Il peut sortir beaucoup plus grand en respectant les règles du jeu tout comme il peut se retrouver diminuer s'il emprunte la voie de l'absolutisme.

Ceci nous amène à relever que son mandat s'est achevé légalement en octobre 2016. C'est-à-dire, si les élections étaient effectivement organisées le 19 septembre 2016, le nouveau président serait connu après 3 semaines maximum (la période de recours et de publication des résultats définitifs par la cour constitutionnelle incluse). Ce dernier, tout logiquement, pouvait bien prêter serment au plus tard le 17 octobre 2016.

Ceci veut tout simplement dire que la période allant du 20 septembre au 16 octobre 2016, est celle dont parle l'article 70 de la Constitution, qui littéralement stipule : « A la fin de son mandat, le Président de la République reste en fonction jusqu'à l'installation

effective du nouveau Président élu ». C'est pour dire que la remise et reprise entre le président sortant et le président entrant devrait en principe avoir lieu le 17 octobre 2016 au plus tard.

Remarquez que le Législateur n'a pas prévu ce qu'il fallait faire en cas de non-tenu de l'élection présidentielle. Simplement, parce qu'il ne pouvait guère s'imaginer que la CENI n'organiserait pas dans le délai cette élection constitutionnelle et combien si importante pour la stabilité aussi bien du pays que de ses institutions.

Nous sommes aujourd'hui devant un fait accompli. Or, le fait précède le droit, comme on dit. La cour constitutionnelle a à sa manière tranché le problème, à travers son arrêt qui stipule que « l'actuel » Président de la République reste en fonction jusqu'à... Un arrêt qualifié d'esquive judiciaire par certains spécialistes du droit constitutionnel de l'université de Kinshasa.

Nous savons que les arrêts de la plus haute cour sont sans recours et immédiatement exécutoires. Mais nous pensons, qu'au-delà du caractère sacré des arrêts et du respect que nous devons à cette prestigieuse instance judiciaire de notre pays, que celle-ci aurait mieux aidé le pays en analysant froidement les facteurs qui ont conduit à la non-tenu de l'élection présidentielle dans le délai et en demandant à la CENI ainsi qu'au gouvernement de faire diligence. Elle aurait donc dans ce cas placé le gouvernement devant ses responsabilités surtout pour le financement de la CENI. Mais hélas ! La Cour s'est montrée moins exigeante et très peu soucieuse du respect du délai constitutionnel. Peut-être est-ce par réalisme ou par souci de préserver la paix sociale. Il s'agit des « sages » de la République... ! Avec le flot de critiques à l'endroit de cette cour, il faut dire que depuis lors, elle a perdu toute crédibilité. Ce qui est bien dommage.

Que faire maintenant alors qu'il y a des morts et que l'on court le risque d'en compter encore à cause de la non-tenu de l'élection présidentielle dans le délai ? Bien plus, que faire puisqu'il n'y a aujourd'hui aucune perspective claire pour la tenu de cette élection ? Que faire, alors que le président de la République

n'envoie, jusqu'à ce jour, aucun signal clair qui permette de comprendre qu'il est prêt pour une alternance pacifique ? Et que faire, dès lors que la population congolaise dans sa grande majorité aspire à une alternance pacifique au sommet de l'Etat ?

Face à ce brûlant questionnement, il y a quatre réponses que nous considérons comme des pistes de solution.

*La première réponse :* Le président de la République et son gouvernement, s'ils le veulent tout simplement, peuvent s'impliquer pour la tenue de l'élection présidentielle au plus tard décembre 2018. Ils demanderaient carrément à la CENI de faire des propositions claires et concrètes pour organiser les élections dans cette fourchette de temps. Sans doute, la CENI, avec tout ce qu'elle compte comme compétence, pourrait bien relever ce défi.

Le problème est qu'ils ne sont pas prêts à le faire, par manque de volonté politique et, peut-être, par crainte d'être visités par le spectre du chômage ou de la perte de tous leurs innombrables avantages actuels. Certains d'entre eux craignent des procès et la prison à la suite des dégâts causés par leur gestion de la chose publique ou d'autres actes illégaux commis pour lesquels ils ne sont pas poursuivis à cause de leur position politique. Aussi préfèrent-ils jouer au vilain jeu de la prolongation et aller d'accords en accords, comme ce fut le cas entre 1990 et 1997.

*La deuxième réponse.* Le président de la République peut surprendre tout le monde en démissionnant de son poste. Il argumenterait dans ce cas : « pour prouver que je ne suis pas un obstacle à la tenue des élections, je me retire. » Le président du Sénat, successeur constitutionnel du Chef de l'Etat, prendrait la direction du pays en ayant à sa charge une et une seule mission : « organiser les élections dans un espace de 120 jours ». Mais au regard des contraintes qui se présentent, il est possible que sa mission s'accomplisse endéans 180 jours.

Le problème lié à cette réponse est que le président ne le ferait pas puisqu'il a déjà une fenêtre qui lui est ouverte par la cour

constitutionnelle. Même son entourage l'en dissuaderait. Que gagnerait-il en le faisant ?

*La troisième réponse.* Le président de la République, à travers un message, peut s'adresser directement à la population et lui rassurer qu'il ne briguerait « jamais » un troisième mandat et qu'il s'investirait personnellement pour que les élections soient organisées dans le plus bref délai que possible. Cette réponse me paraît être la plus réaliste, la plus conciliante et la moins problématique. Tout simplement parce que la transition, qu'il pourrait évidemment diriger, devient aujourd'hui inévitable. Mais une transition avec tous les enjeux possibles. Aussi, pour qu'elle soit pacifique, il faudrait des assurances de sa part.

La préoccupation liée à cette réponse est qu'elle ne rencontre pas du tout l'assentiment de la majorité présidentielle qui attend, au besoin, contourner le texte et recourir au camouflage pour permettre à son autorité morale de proroger son mandat même après la transition. C'est ainsi que des voix, et non des moindres, s'élèvent au niveau de la majorité pour insinuer leur supercherie : « on ne va pas à la retraite à 45 ans ». D'autres par contre recourent à des subtilités : « notre chef n'aura pas un troisième mandat mais un nouveau mandat ! ». Il y a de quoi se demander comment ces sociétaires comptent vraiment s'y prendre ?

Il faut que les gens le sachent et ne se fassent surtout pas d'illusions. Une fois qu'il y a une transition, le président de la République actuel aurait le plein droit de se représenter. Personne ne pourrait l'en empêcher.

C'est-à-dire, la transition ne se déroulerait pas avec l'actuelle Constitution, qui sans doute serait suspendue. Il y aurait un accord politique et probablement un texte qui pourrait régir l'exercice du pouvoir durant la transition. Ce que les politiciens ne veulent pas dire tout haut. A la fin de ladite transition, il se poserait certainement le problème d'un nouvel ordre politique qui pourrait pousser les acteurs en compétition à se demander s'il en faudrait un nouveau ou l'ancien. Connaissant les acteurs politiques congolais qui aiment changer de langage dès qu'ils sont aux affaires surtout,

c'est sans surprise qu'ils se prononceraient en faveur d'un nouvel ordre politique. Ils développeraient toutes sortes de balourdises pour justifier leur point de vue.

C'est dire qu'on pourrait envisager l'élaboration d'un autre texte constitutionnel, qui nous ferait, dès lors, basculer dans la quatrième République. Fait qui consacrerait le retour à la case de départ. Car on ne parlerait plus d'un troisième mandat mais plutôt d'un mandat nouveau, obtenu à la faveur de l'ordre politique nouvellement créé ! On organiserait par conséquent l'élection présidentielle à l'afrique où le gagnant est connu d'avance. La très prestigieuse cour constitutionnelle ne ferait que prendre acte. Les contestataires quant à eux pourraient rejoindre un peu plus tôt leurs aïeux.

C'est pour cela que le troisième dialogue que l'on cherche présentement tiendrait mordicus à un accord politique qui puisse ouvrir la voie à une transition avec un texte constitutionnel qui la régirait. Ainsi donc, un engagement officiel, solennel du président de la République dans ce sens serait suicidaire et contre-productif pour la M.P. Voilà pourquoi, au futur et probable dialogue, les délégués de la majorité voudraient tout mettre en œuvre pour éviter un tel engagement, comme c'était bien le cas avec l'accord de la Saint-Sylvestre, que la majorité refuse toujours d'appliquer intégralement, ou qu'elle applique au saucissonnage.

*La quatrième réponse.* Si le président s'obstinait jusqu'à la dernière minute à prendre un engagement solennel de ne pas se présenter à l'élection présidentielle, il faudrait carrément exercer toutes sortes de pressions sur lui et sur son entourage pour qu'il quitte effectivement le pouvoir. C'est clair qu'il aurait dans ce cas suffisamment démontré sa mauvaise foi. Et comme la rue, dans ces conditions, ne se laisserait pas intimider, elle continuerait à revendiquer son départ à travers des manifestations populaires. Le régime contesté, quant à lui, n'hésiterait pas, pour s'imposer et rester maître de la situation, de recourir aux moyens régaliens en sa disposition. Nous compterions dans ce cas d'autres morts, des blessés, de nombreux cas de violations des droits de l'homme... Le pays pourrait même connaître la guerre civile, voire une scission.

Des illuminés apparaîtront et bouleverseront tous les calculs politiques. Bref, le pays connaîtrait une situation d'impasse sécuritaire et d'instabilité aux conséquences imprévisibles tant sur le plan interne qu'externe. Qu'on ne se trompe pas. La RDC n'est pas comme le Burundi, l'Ouganda ou le Congo Brazza où des dirigeants s'imposent par la combinaison de la force et de l'idéologie. Il est temps de tirer les leçons de notre propre passé politique.

Par ailleurs, cette réponse susciterait trois problèmes. D'abord celui de savoir si la communauté internationale pourrait rester ferme jusqu'au bout comme cela s'était passé au Libéria, en Guinée, en République Centre Africaine ou au Burkina-Faso. Le problème se poserait ensuite en termes de celui qui dirigerait le pays après la destitution de l'actuel président. Enfin, il se poserait le problème du sort réservé au président destitué.

Le premier problème pourrait être solvable si les lobbies de l'opposition fonctionnaient correctement, si les contestations internes ne faiblissaient pas et si la situation interne continuait à se dégrader avec les violations massives de droits de l'homme comme expérimentées actuellement. C'est-à-dire, sans ambiguïté aucune, les puissances régionales avec la bénédiction de grandes puissances demanderaient au président de quitter le pouvoir sans tergiverser. A ce sujet, un message ferme, clair et assorti des menaces des représailles, pourrait amener ce dernier à quitter le pouvoir, même si cela ne se ferait pas sans résistances. Il existe des cas en Afrique où cette manière de faire a fonctionné correctement et on est revenu à la normale. L'on citera notamment le Libéria avec Charles Taylor, la Guinée Conakry avec Dadis Camara, la RCA avec Michel Djotodia.

Le deuxième problème paraît beaucoup plus simple. Il faudrait, à la destitution du président actuel, trouver un compromis politique, en attribuant l'assurance de l'intérim, à la tête de l'Etat, par le président du Sénat, le temps d'organiser un dialogue politique qui pourrait :

- Désigner un président intérimaire qui devrait, de préférence, être une intelligence de la société civile, un personnage crédible, respecté et qui a une forte personnalité. Il ne serait pas candidat à l'élection présidentielle et aurait pour principale mission « l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes ». Il devrait en être de même pour le Premier ministre et les membres du gouvernement. Le Congo ne manque absolument pas ce type d'hommes ;
- Fixer la durée de la transition ne devrait guère dépasser une année ;
- Décider de retoucher la constitution actuelle, pour restaurer les deux tours de l'élection présidentielle et pour décourager toute tentative de refus d'organiser l'élection présidentielle ;
- Refondre l'Assemblée nationale, le Sénat, les assemblées provinciales, les gouvernements provinciaux où l'on devrait retrouver les différentes sensibilités politiques et de la société politiques de manière équilibrée ;
- Mettre en place un gouvernement de transition de large union nationale qui aurait la mission, notamment, de restaurer l'autorité de l'Etat, de gérer le pays et d'organiser les élections présidentielle, législatives et provinciales ;
- Restructurer la Cour Constitutionnelle et la CENI.

Le troisième problème est aussi simple. L'on pourrait chercher un pays d'exil qui accueillerait le président destitué. Ce dernier, tout comme son entourage, auraient la latitude de revenir au pays s'ils le voudraient.

## **Conclusion**

Il y a deux tendances qui se dégagent aujourd'hui dans la gestion des espaces étatiques. La première est celle d'avoir un pouvoir



légitime au sommet de l'Etat à l'issue d'un processus électoral démocratique, crédible et transparent. L'exemple de la Syrie est, à cet égard, assez éloquent. Même au plus fort de la guerre, l'élection présidentielle y a été organisée. Aucun pays africain n'éprouve de difficultés pour organiser dans le délai l'élection présidentielle, même si, celle-ci est souvent truffée d'irrégularités. Du moins, elle a lieu à échéance régulière, donc à temps. Des pays comme le Tchad, la RCA ont organisé l'élection présidentielle dans des conditions pires que celles de la RDC.

C'est pour dire qu'organiser une élection présidentielle ne relève pas d'un exploit qui n'est réservé qu'aux rares et supers hommes. Les contraintes financières ne peuvent pas justifier la non-tenu des élections puisque le recours à une ligne de crédit pour ce faire est possible. Par ailleurs, avec une bonne planification, l'on peut contourner facilement les contraintes techniques et logistiques. C'est pour dire que l'organisation des élections est un exercice simple, facile et réalisable dans un temps record dès lors qu'il y a de la volonté politique, même à un degré infime et des têtes qui fonctionnent intelligemment.

La deuxième tendance est celle d'avoir des meilleurs à la tête des institutions et organes de l'Etat qui peuvent servir d'exemple et gérer la chose publique avec l'expertise requise. En effet, le progrès d'une société étatique dépend de la combinaison du dynamisme d'un peuple et d'un leadership éclairé, discipliné, qui lutte pour matérialiser la vision de développement dans le strict respect des normes et valeurs sociétales.

Il nous paraît assez curieux de constater qu'en RDC, les acteurs politiques ne veulent accéder et demeurer au pouvoir que par des négociations et compromis politiques. Ils ne semblent toujours pas comprendre que le temps des conciliabules pour l'accès au pouvoir est totalement révolu.

Cette situation arrive simplement parce que les fonctions politiques, comme nous l'avons déjà relevé, depuis la deuxième République ont été banalisées et confiées aux parvenus à travers des

mécanismes opaques ayant comme toile de fond le clientélisme, le tribalisme ou la confrérie.

Ces parvenus se distinguent surtout par le non-respect des textes légaux ou le recours au mercenariat professionnel (quelqu'un d'intelligent qui est dans l'ombre et qui fait tout à leur place) tant ils ne savent rien faire de par eux-mêmes, si ce n'est qu'endosser. Ils recrutent et emploient des intelligences « faibles », incapables de résister à la tentation de l'enrichissement facile et rapide que procure une position dans la sphère du pouvoir. Ils se distinguent également par les intimidations, la corruption, la tronque de la vérité, le louage des services et les éliminations physiques des meilleurs qui constituent un danger permanent pour eux. Ainsi, ces parvenus, puisqu'ils disposent de l'argent et du pouvoir, s'organisent et luttent ensemble pour préserver leurs avantages et positions sociales.

C'est pourquoi, tant que les Congolais n'intérioriseraient pas la notion et la culture de mandat, non seulement au niveau des institutions et organes de l'Etat, mais aussi au niveau des ASBL et des partis ou regroupements politiques, le pays connaîtra toujours des crises politiques qui naîtraient de l'incurie, de l'incompétence et de l'affairisme politique de tous ces pseudos présidents et autorités morales à vie.

Aussi, tant que les intellectuels congolais ne prendraient pas conscience du danger que représente leur mercenariat auprès des parvenus politiques, et ce, pour quelques avantages matériels et financiers éphémères, le pays continuera à sombrer tandis que leur propre avenir serait compromis. Simplement parce qu'en un moment donné, ces parvenus les liquideraient au profit des autres et ainsi de suite.

C'est pour dire que si les acteurs politiques et leurs mercenaires affidés et inconscients ne saisissent pas le bien-fondé du respect des normes qui nous régissent, la population congolaise, celle-là même qui est la première victime de leur mauvaise gestion, continuera à revendiquer, non pas pacifiquement mais violemment. Les responsables des dérives qui en adviendraient ne seraient pas les

manifestants mais ces acteurs qui gèrent en marge les dispositions légales. En effet, plus voyou et plus destructeur qu'une foule déchaînée est l'acteur politique qui ne respecte ni le peuple ni le pacte sociopolitique qui régit la vie dans la société.

## **Bibliographie sélective**

- BANZA, L. & BAYOLO, C. (2004), *Conflits armés en R.D. Congo: Violences sexuelles contre les femmes, crimes sans châtement. 2001-2004.*, Kinshasa, Concordia.
- CENCO (2016), *Message de la Conférence Episcopale Nationale du Congo du 10 décembre 2016*, Kinshasa.
- JOURNAL OFFICIEL (2011), *La Constitution du 18 février 2006, telle modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011*, Kinshasa.
- KUNA MABA (2014), *Relèvement de la RDC. Nécessité interne et préalable de la réinvention de l'Afrique*, Terabytes, Kinshasa.
- MUTINGA MUTUISHAYI (2010), *R.D.Congo, La république des inconscients*, Potentiel, Kinshasa.
- MWABILA MALELA (2011), *Devoir de mémoire et conscience politique en RDC*, EUA, Kinshasa.
- NTIMA, S.J. (2011), « Cultures africaines et exercice du pouvoir en Afrique. Libre réflexion à propos de la fragilité des démocraties postcoloniales en Afrique », in *CONGO-AFRIQUE*, Kinshasa, CEPAS, n°451, pp.35-52.

